



bac Blanquer p.5

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



climat p.7

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 811 du 28 août 2021



L'édito

Le masque et la plume

C'est bien connu les devoirs de vacances sont parfois un peu pénibles. Jean-Michel Blanquer a ainsi préféré écrire un livre sur l'école en temps de Covid plutôt que de préparer une rentrée en bonne et due forme. La profession attendait des mesures sanitaires concrètes et sécurisantes ; le grand public aura finalement droit à un ouvrage personnel sous forme d'autoglorification de la politique menée depuis des mois. Ne reculant devant aucune provocation, le ministre intitule son livre *École ouverte*, réactivant un clivage artificiel entre ceux qui voudraient fermer les écoles et lui, seul contre tous, ayant triomphé de tous les obstacles, battant même les autres pays au grand concours international de la continuité pédagogique. Laisser ouvertes des écoles que personne ne voulait fermer, quel artiste ! Jean-Michel Blanquer réalise au passage une très belle opération médiatique : l'expression école ouverte est dans tous les discours officiels de rentrée devenant au passage un puissant outil marketing pour la promotion de son livre. Confusion des genres ? L'opération est bien politique pour un ministre dont la principale préoccupation semble être de parler au grand public plutôt que de parler aux personnels. Jean-Michel Blanquer n'aurait donc plus rien à nous dire, préférant conforter sa stature personnelle et politique ? Les personnels sauront lui rappeler, dès la prérentrée, qu'ils ont eux aussi beaucoup de choses à faire valoir : salaires, moyens, métiers...

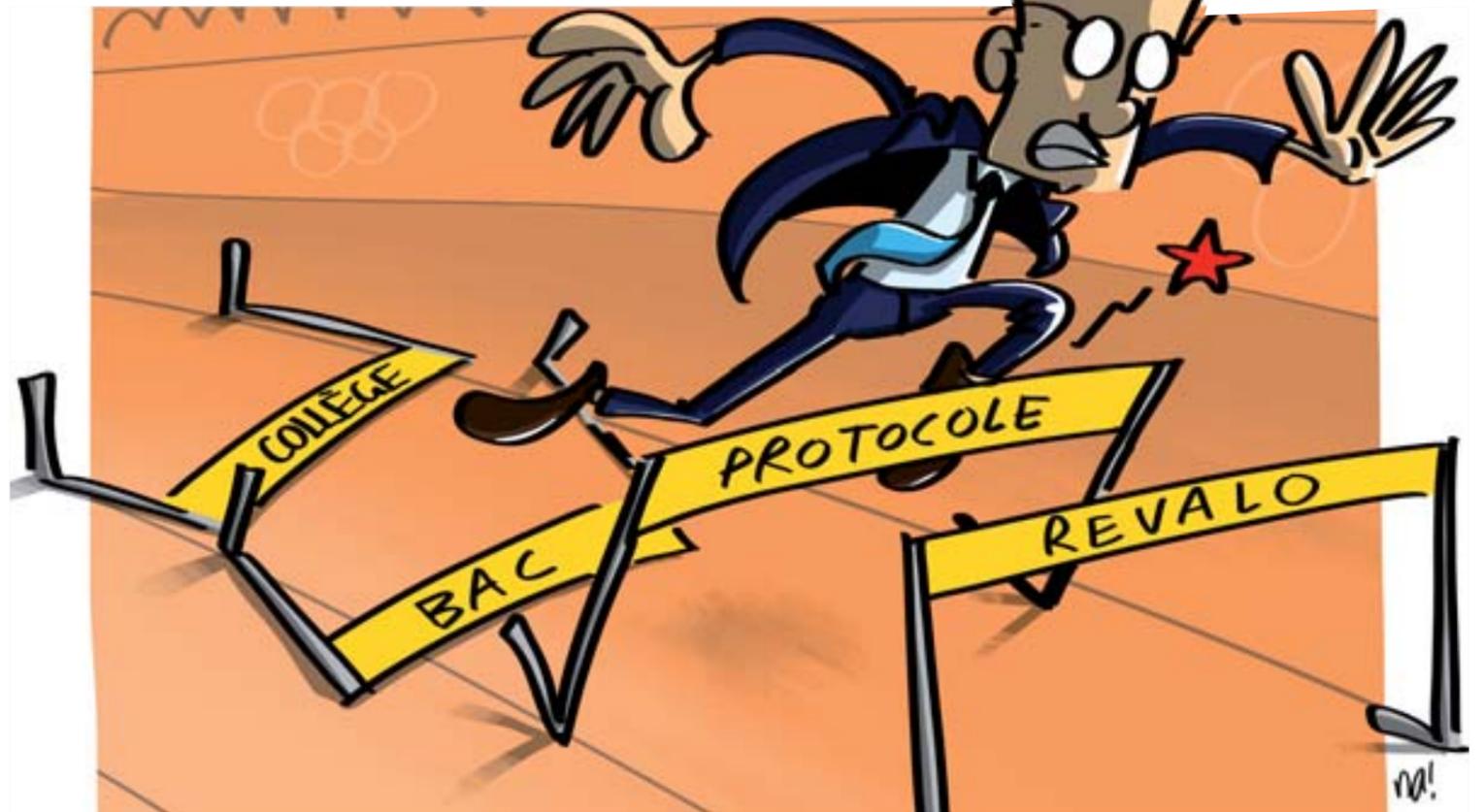


bref, tirer un trait sur ce quinquennat et passer à un autre chapitre ! ■

Sophie Vénétiay, secrétaire générale

rentrée 2021

L'année décisive



Discours, interviews ou livre, Jean-Michel Blanquer esquisse à gros traits quelques-uns des éléments de programme du candidat E. Macron. Consciencieusement, ces dernières années, il a mis en œuvre des réformes (École de la confiance, lycée, bac, etc.) et une politique où les inégalités triomphent, où ceux qui maîtrisent le système s'en sortent et tant pis pour les autres.

L'été a contribué à aggraver les fractures de la société française. Les enjeux pour le mouvement social sont immenses.

Les perspectives d'un été débarrassé du virus n'ont pas résisté longtemps à la 4^e vague. Mais cet été a aussi été très particulier par son actualité politique et sociale. Emmanuel Macron a allumé le premier la mèche, le 12 juillet, par un discours mêlant considérations sanitaires et politiques, enjeux de court et de moyen terme, en imposant des mesures sanitaires (pass sanitaire et obligation vaccinale), mais aussi en évoquant des réformes économiques et sociales qu'il associe étroitement à son identité politique (réformes de l'assu-

rance chômage et des retraites). Profiter de la situation pour mener des réformes régressives est pour le moins insupportable. E. Macron pose aussi les jalons de sa candidature pour la présidentielle, stratégie confirmée lors de son discours sur la situation en Afghanistan. En faisant notamment référence à des « flux migratoires irréguliers », E. Macron ne cache plus ses multiples clins d'œil à l'extrême droite pour se poser comme le candidat de l'ordre et ainsi marcher les plates-bandes du RN. Les grandes envolées lyriques sur le progrès social ou la lutte contre le dérèglement climatique semblent loin, alors même que le rapport du GIEC est venu rappeler l'urgence de la situation, pointant en creux les renoncements français.

L'été a aussi été marqué par des manifestations aux contours très hété-

rogènes, mêlant considérations sanitaires et politiques. La présence systématique de l'extrême droite, la prégnance des discours complotistes, les relents antisémites de bon nombre de pancartes sont autant d'éléments qui

Le second degré malmené

ont été dénoncés par le SNES-FSU. La connotation très libérale et individualiste de la notion de liberté scandée tous les samedis entre en complète contradiction avec l'impératif de politique publique et de protection collective défendus par le SNES-FSU.

Résolument dans l'action

Mobilisation pour une autre politique de gestion de crise, actions interprofessionnelles pour défendre notre modèle social, mobilisations de rentrée dans l'Éducation nationale pour exiger un plan d'urgence pour le service public

d'éducation, le SNES et la FSU ont posé les bases d'une rentrée combative et tournée vers les luttes. Les échéances électorales de l'année sont aussi des opportunités pour faire entendre notre voix. Le second degré sort malmené du quinquennat Blanquer : la revalorisation salariale n'est pas à la hauteur du déclassement de nos professions et les suppressions de postes ainsi que les multiples réformes ont abîmé nos métiers. Le SNES-FSU portera dans le débat public ses exigences pour un système éducatif ambitieux avec des personnels revalorisés. Dès la prérentrée, faisons connaître les conditions d'accueil des élèves, construisons les actions locales pour une grève d'ampleur le 23 septembre. Dans cette année si particulière, ensemble donnons toute leur place aux enjeux éducatifs et sociaux. Bonne rentrée à toutes et à tous ! ■

Sophie Vénétiay

À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE FSU, FO, CGT, SUD ÉDUCATION

Plan d'urgence dans l'Éducation (salaires, postes, conditions de travail)



Mobilisation dès la rentrée

GRÈVE LE 23 SEPTEMBRE



L'agenda du SNES-FSU

instances

- **Le 26 août → BN**
Première réunion du Bureau national du SNES-FSU afin de faire le point sur la préparation de rentrée et les modalités d'action.
- **Le 30 août → BDFN**
Réunion du Bureau délibératif fédéral national de la FSU.
- **Le 1^{er} septembre → Retraités**
Réunion du groupe des 9 des retraités pour préparer l'action du 1^{er} octobre.
- **Le 7 septembre → CHSCTMEN**
Réunion du CHSCT ministériel.
- **Le 14 et 15 septembre → CDFN**
Réunion du Conseil délibératif fédéral national de la FSU pour débattre des orientations, des actions à mener et préparer le congrès national.
- **Le 15 septembre → CSE**
Conseil supérieur de l'Éducation : examen de textes concernant les lycées professionnels.

■ **Le 20 septembre → CTM**
Comité technique ministériel

■ **Le 21 et 22 septembre → CAN**
Réunion des élus de la commission administrative nationale du SNES-FSU.

audiences et groupes de travail

■ **Le 25 août → Sanitaire**
Réunion avec le ministère pour la préparation de la rentrée du point de vue sanitaire.

■ **Le 25 août → Grenelle (1)**
Réunion de présentation des mesures qui seront mises en œuvre à l'issue du Grenelle de l'Éducation.

■ **Le 14 septembre → Grenelle (2)**
GT Personnalisation : revalorisation des rémunérations et mobilités.

■ **Le 21 septembre → Grenelle (3)**
GT Esprit d'équipe : accompagnement, fonctions mixtes...

rentrée

■ **Le 30 août → Conférence de presse**
Conférence de presse de rentrée du SNES-FSU.

■ **Le 1^{er} septembre → Prérentrée**
Les militants du SNES-FSU sont dans leurs établissements, y compris les responsables et élus qui ont tous un service, et participent aux réunions syndicales de rentrée.

action

■ **Le 31 août → AESH**
Réunion de l'intersyndicale afin de préparer les prochaines mobilisations.

■ **Le 23 septembre → Grève**
À l'appel d'une large intersyndicale, grève dans l'Éducation nationale pour dénoncer les conditions de rentrée.



classe exceptionnelle On attend les promotions de juin !

Les promotions à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial, au titre de la campagne 2021, devraient être prononcées courant septembre, avec plus de deux mois de retard ! Elles auraient dû avoir lieu début juillet.

Si ce retard est dû à une décision du conseil d'État qui a imposé d'inscrire dans chaque statut particulier les principes d'accès au vivier 1, il n'en reste pas moins que la désorganisation de l'administration, orchestrée au plus haut niveau du pouvoir, explique les conditions rocambolesques de cette campagne. La disparition du rôle qu'exerçaient auparavant les Commissions administratives paritaires (CAP) participe aussi de ce retard, car elles permettaient de faciliter les opérations de promotions par leur travail préalable de contrôle et de correction des erreurs par les élus des personnels. Le gouvernement porte donc l'entière responsabilité de ces retards inacceptables de promotions. Même si les personnels promus le seront bien à compter du 1^{er} septembre 2021, l'effet financier sur le bulletin de salaire (avec rappel des sommes dues) sera retardé d'autant.

Vérifier son résultat

Les collègues promouvables ont dû être avisés de leur situation par l'adminis-

tration dès juin dernier au plus tard. Les promus seront destinataires de messages de l'administration via leur messagerie professionnelle et via I-Prof.

Il convient de bien vérifier son résultat personnel, grâce à l'action du SNES-FSU et l'aide de ses élu-e-s et militants : pour connaître les dates de publication des promotions, vérifier que tous les éléments ont bien été pris en compte... Prendre contact avec la section académique du SNES-FSU est la meilleure garantie pour assurer ses droits. Les éléments essentiels figurent dans la publication spéciale « Carrières 2021 » (supplément à L'US n° 808 du 15 mai 2021). ■

Christophe Barbillat

Publicité

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS
DE CEUX QUI FONT GRANDIR
LES AUTRES.

-10%

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

GMF 1^{er} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS Sofia de mars 2020.

* Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{re} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.

affectations stagiaires À l'aveugle et sans filet

Pour les futurs stagiaires, les effets de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » sont redoublés.

Non content de ne plus communiquer aux organisations syndicales les fichiers d'affectation des stagiaires (ce qui lui évite de justifier ces choix), le ministère n'a pas fourni aux candidats 2021 le barème du dernier entrant dans chaque académie à l'issue des affectations 2020 (barre 2020). Ceux-ci ont dû faire leurs vœux à l'aveugle. Heureusement, le SNES-FSU, fort de son expérience, était présent pour leur donner des conseils et les barres 2019.

Les futurs collègues n'ont pas plus d'information sur leur propre affectation : à l'exception de leur académie, le ministère ne leur indique ni le barème retenu, ni les barres des vœux non satisfaits. Faute de transparence, les futurs professeurs et CPE font l'amère expérience d'une gestion qui a toutes les apparences de l'arbitraire, bien loin de la « GRH de proximité » que le ministre prétend mettre en place.

Des centaines de futurs stagiaires ont contacté le SNES-FSU pendant l'été mais la DGRH n'a apporté aucune réponse aux questions du SNES-FSU, dont les demandes se fondent pourtant sur une lecture rigoureuse des textes ministériels.

Opacité volontaire

Après intervention du SNES-FSU auprès du DGRH, celui-ci a seulement précisé que la plateforme du ministère avait reçu jusqu'à 2 500 appels par jour après les affectations, et que 500 recours avaient été déposés. C'est bien le signe que l'affectation des stagiaires est loin d'être un long fleuve tranquille, mais le ministère se refuse à rendre compte précisément de son travail. Malheur à celles et ceux qui avaient mal fait leurs vœux ! Combien de stagiaires mal affectés, ou qui n'ont pu anticiper une affectation loin de leur académie, ont démissionné pendant l'été ? Combien d'élèves se retrouveront ainsi sans professeur ou CPE ?

Le SNES-FSU met tout en œuvre pour obtenir des procédures transparentes, et une gestion améliorée de tous les personnels, plus humaine et respectueuse des toutes et tous. Comme tout au long de l'été, les militants continuent de suivre et d'accompagner tous les collègues qui sollicitent le SNES-FSU. ■

Pierre Claustre



Les affectations des stagiaires se sont faites sans aucune transparence.

protocole sanitaire Toujours pas au niveau (2)

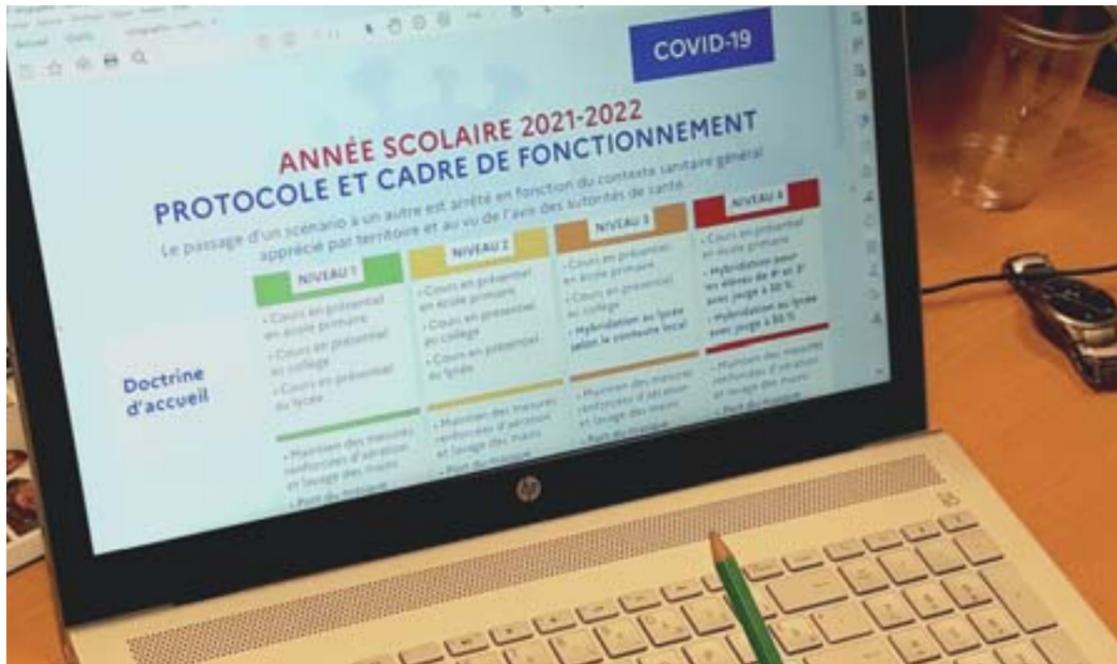
Nouvelle rentrée sous Covid. Pour la énième fois, les insuffisances ministérielles sont criantes.

Faut-il s'abonner au JDD plutôt qu'au Bulletin officiel de l'Éducation nationale pour savoir de quoi notre quotidien professionnel sera fait ? Une nouvelle fois, Jean-Michel Blanquer a réservé la primeur de ses informations sur le protocole de rentrée à la presse. C'est insupportable !

Cette sortie dominicale et journalistique devait amener des précisions (à dix jours de la rentrée, il était temps !), puisque les premières déclarations ministérielles sur le sujet manquaient déjà de consistance. Ainsi, après avoir promis le protocole de rentrée pour le début du mois de juillet, c'est finalement en plein cœur de l'été, le 28 juillet que Jean-Michel Blanquer a esquissé les contours du cadre sanitaire de rentrée. Entre flou et annonces surprises, cette première version du protocole était loin d'avoir répondu aux questions des personnels.

Politique de l'à-peu-près

Parmi les nouveautés, la définition de quatre niveaux auxquels sont associées différentes mesures (sur le port du masque, le brassage, l'organisation des cours, etc.), en fonction de la circulation du virus. Cette approche a le mérite d'essayer d'anticiper différents scénarii mais en dépit des demandes du SNES-FSU, aucun indicateur sanitaire n'est associé à chaque seuil. Autrement dit, personne ne sait à quoi est associé le niveau 2, pourquoi un territoire basculerait alors en niveau 3... Est-ce sur la base d'un taux d'incidence, de la



Le ministère a enfin dévoilé le protocole sanitaire pour cette rentrée. Il comporte désormais quatre niveaux. Comme les précédents, ce protocole n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable, le ministre préférant s'adresser directement à la presse.

situation sanitaire chez les plus jeunes ou au doigt mouillé ? Le choix d'un niveau 2 pour toute la métropole, alors que certains départements font face à un taux d'incidence inquiétant, laisse deviner de quel côté penche la balance.

Rien à déclarer

Le ministre a aussi sorti de son chapeau une mesure pourtant très discutée jamais discutée avec les organisations syndicales : l'éviction des élèves cas contacts non vaccinés. Choquante sur le fond, posant de nombreuses diffi-

cultés pratiques (qui contrôle le statut vaccinal des élèves ?), la mesure a beaucoup fait parler. Preuve de l'impréparation ministérielle, rien n'était dit des élèves de Sixième, non éligibles à la vaccination.

36 heures après, on apprenait que les Sixièmes étaient alignés sur la règle du premier degré : un cas, une fermeture de classe. Mais fin août, changement de règle ! Désormais, c'est sur la base des déclarations des familles que seront identifiés et isolés les cas contacts non vaccinés, y compris pour les Sixièmes. Un rétropédalage en règle face aux nombreuses critiques et sur-

tout face aux problèmes de mise en place de la mesure annoncée et qui continue de poser de nombreuses questions.

Les autres annonces (vaccination en milieu scolaire, tests) restent très floues, inopérantes (peut-on vraiment empêcher un élève de Terminale de croiser un élève de Première ?), aucun engagement concret n'est pris pour l'équipement des établissements en capteurs de CO₂.

Ce protocole est à l'image de la politique sanitaire menée par le ministre de l'Éducation nationale depuis dix-huit mois : inconsistante sur le fond car toujours guidée par la croyance

Sur les mêmes bases

Le SNES et la FSU à vos côtés

Depuis le début de la crise sanitaire, le SNES et la FSU ont agi pour vous informer, vous protéger et vous défendre. Les propositions ont été nombreuses, comme par exemple, l'exigence d'une priorité vaccinale pour les personnels dès le mois de janvier. Aujourd'hui, la FSU exige une autre gestion de la crise sanitaire. Il convient d'anticiper, de favoriser la vaccination et d'investir dans les services publics. Ainsi, la vaccination est nécessaire pour combattre l'épidémie. Pour cela, le gouvernement doit engager une véritable politique incitative, en particulier en faveur des publics les plus défavorisés. Les inégalités de couverture vaccinale ont révélé bien des fractures de notre société. La FSU exige aussi la levée des brevets pour permettre l'accès à la vaccination le plus rapidement possible pour l'ensemble de l'humanité, une des solutions les plus sûres pour lutter contre l'apparition des variants. La FSU intervient également régulièrement auprès des différents ministères pour exiger des clarifications sur la situation des personnels vulnérables.



Pendant que le gouvernement s'embourbe dans des errements stratégiques, la FSU agit. Ne restez pas isolés, en cas de questions, rapprochez-vous de vos sections SNES-FSU académiques !

selon laquelle les écoles seraient des lieux épargnés par le virus, et provocatrice sur la forme. La rentrée 2021 repart sur les mêmes bases que l'an dernier. ■ Sophie Vénétiau

AESH Revalo au milieu du gué

La mobilisation des AESH, soutenue par le SNES-FSU, a permis des avancées mais la grille proposée n'est pas satisfaisante.

Les discussions sur le temps de travail et les rémunérations ont repris en juin 2021, sous la pression des mobilisations importantes des AESH, que le SNES et la FSU ont initiées et contribué à développer.

Le gouvernement a été contraint d'instaurer une grille avec avancement automatique à l'ancienneté tous les trois ans et des règles de classement pour les AESH déjà recrutés.

Ces nouvelles dispositions prendront effet au 1^{er} septembre 2021, et les changements d'indice devraient être effectifs sur la paye de novembre avec effet rétroactif. Pour les AESH déjà en fonction : reclassement au premier échelon pour celles et ceux qui sont dans leur premier contrat ; au deuxième échelon pour celles et ceux qui justifient d'un deuxième contrat ; au troisième échelon pour les AESH en CDI, avec conservation de l'ancienneté du contrat dans tous les cas. Grâce au SNES et à la FSU, la limitation à trois ans de la reprise d'ancienneté des CDI a été supprimée. Les AESH en CDI depuis plus de trois ans au 1^{er} septembre seront reclassés au 4^e échelon. Avec plus de six années d'ancienneté de CDI, ils seront reclassés au 5^e échelon.

Rien n'est prévu pour la reprise d'ancienneté des AESH nouvellement recrutés et sur la valorisation de leur

expérience professionnelle passée. Ces avancées importantes sont donc loin de suffire pour répondre aux besoins des AESH.

Une rémunération bien trop basse

Le premier échelon correspond à un indice majoré de 335, soit en-dessous de l'indice majoré 337, que le ministère de la Fonction publique a annoncé comme étant le minimum pour les fonctionnaires de catégorie C.

Ce premier échelon, qui est juste au-dessus du SMIC actuel, se retrouvera certainement en dessous de celui-ci dès le 1^{er} janvier 2022.

L'augmentation de dix points tous les trois ans correspond à une hausse annuelle moyenne de moins de 1 %. Dans un contexte de gel de la valeur du point d'indice, cela revient à programmer le grignotage de la grille par l'inflation.

Sur la question du temps de travail, les pistes proposées par le ministère pour augmenter les quotités de temps travaillé restent limitées à la multiplication des contrats avec différents employeurs sur des missions hors fonction d'AESH. Ces pistes sont massivement rejetées par les personnels car elles sont en contradiction avec l'objectif de professionnalisation et d'élévation des qualifications.

Le SNES-FSU continue de revendiquer la création d'un corps de fonctionnaires que le ministère tente de contourner en développant ce « pseudo-statut ». Ce sont ainsi toutes les questions de mobilité, d'évolution professionnelle, de formation, de recrutement, d'accès au temps plein qui seraient traitées. ■ Aurélie Sarrasin

égalité salariale Occasion encore manquée

Le Comité technique ministériel du 21 juillet a examiné deux textes qui vont accroître les inégalités salariales.

Lorsqu'elle a signé l'accord pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique en 2018, la FSU a bien noté ce qu'on peut lire sur le portail de la Fonction publique dans la présentation de l'accord : « La Fonction publique, qui représente 20 % de l'emploi en France, se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, de façon à favoriser la cohésion sociale et à être représentative de la société qu'elle sert ». Or, les deux textes examinés au CTM du 21 juillet, l'un concernant la grille de rémunération des AESH, l'autre ouvrant la possibilité pour les professeurs à temps partiel de percevoir

des HSA vont accroître les inégalités salariales entre femmes et hommes.

AESH : revalorisation insuffisante

Être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, cela implique d'augmenter les rémunérations des personnels dont le métier est à la fois parmi les plus fortement féminisés et les moins bien rémunérés.

Environ 95 % des AESH, qui sont aujourd'hui près de 120 000, sont des femmes. En maintenant leur rémunération à moins de 900 € par mois en moyenne, le ministère de l'Éducation nationale contribue fortement aux inégalités salariales dans la Fonction publique. Il le fait aussi en instituant une grille qui démarre à l'indice 335 avec une augmentation de seulement dix points tous les trois ans. L'indice 335 est inférieur à ce que la ministre de la Fonction publique a consenti comme indice

Le ministère de l'Éducation nationale joue encore les mauvais élèves



Alors que la Fonction publique se devrait d'être exemplaire en matière d'égalité salariale entre femmes et hommes, les décisions récentes du MEN risquent d'aggraver la situation.

minimum pour les grilles de catégories C et correspond à un traitement à peine supérieur au SMIC horaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. De plus, alors que les AESH ne sont employées aujourd'hui en moyenne qu'à 62 %, le ministère n'engage aucune réflexion sur leur temps de travail pour permettre à celles qui le souhaitent de passer à temps plein sur leurs missions d'accompagnement.

Des HSA pour gagner moins

Être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, cela impliquerait aussi de ne pas prendre des mesures qui ont un impact négatif sur la rémunération et ciblent majoritairement les femmes.

C'est pourtant ce que prévoit de faire le ministère en permettant aux professeurs à temps partiel de faire des HSA. Or, 80 % des professeurs à temps partiel sont des femmes et les HSA sont sous payées. Les collègues qui sont à temps partiel et qui accepteraient de faire des HSA percevraient donc moins qu'en augmentant leur quotité de temps partiel. Bien sûr, il ne s'agit là que d'une possibilité mais elle ouvre la voie à des pressions dont on sait bien que ce seront les personnels les plus vulnérables qui les subiront.

La FSU a voté contre ce projet de décret, comme l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Malgré ce vote unanime défavorable, le ministère a maintenu son projet inchangé, montrant une fois de plus le peu de cas qu'il fait de la représentation des personnels ! Quoi qu'il en soit, le SNES-FSU sera aux côtés des collègues pour les appuyer dans le refus de ces HSA qui ne peuvent être imposées. ■ Emmanuel Séchet



rentrée Comme s'il ne s'était rien passé...

Outre par des conditions de travail dégradées, la rentrée sera marquée par l'absence de mesures fortes et de moyens supplémentaires pour faire face aux effets de la pandémie.

Alors que le second degré public doit accueillir 36 499 élèves en plus (19 851 en lycée, 10 867 en collège et 5 781 en LP), 1 883 emplois sont supprimés. Aucune création de postes de CPE, de Psy-ÉN, d'assistants sociaux, d'infirmiers, d'agents administratifs n'est prévue. Dans les établissements, les dégradations des conditions de travail et d'encadrement vont se poursuivre : heures supplémentaires imposées dans les services (en collège, 34 % des enseignants éligibles font au moins deux HSA, contre 30 % en 2018), réductions de l'offre de formation et des options, hausse du nombre d'élèves par classe, concurrence entre disciplines pour les demi-groupes, école inclusive sans moyen...

Le collège, l'angle mort

Au lieu d'améliorer l'aide au sein de la classe, le ministère développe le dispositif « Devoirs faits » qui pourra être



Hausse des effectifs, difficultés scolaires accrues, inégalités renforcées... Dans ce contexte, immobilisme et aveuglement constituent des fautes gravissimes.

imposé aux élèves de Sixième en difficulté, ainsi que les *e-devoirs faits* avec des étudiants rémunérés 15,99 € de l'heure. Les certifications Ev@lang (test de positionnement en anglais) et PIX (évaluation des compétences numériques) sont cette fois obligatoires et viennent s'ajouter aux innombrables dispositifs qui s'accumulent et font perdre le sens des apprentissages dans la classe. Une option Français Culture Antique est créée en Sixième mais sans moyen (lire encadré ci-contre).

36 499 élèves en plus

Des tests, encore des tests...

Les évaluations nationales (maths et français) en Sixième et en Seconde sont reconduites en dépit d'une exploitation inopérante pour les enseignants d'autant que l'accompagnement personnalisé n'est pas financé. Par ailleurs, alors que cette démarche avait été vivement critiquée l'an dernier, le ministère réinjecte ses questions complémentaires « crise sanitaire » en fin de tests (sentiment d'être prêt, perception de la crise, équipements numériques, projets d'orientation en Seconde...).

Le lycée encore réformé

L'organisation du baccalauréat est encore modifiée (voir article p. 5). Sur le cycle terminal, le groupe classe éclate au profit de groupes aux effectifs plus lourds et changeants, ce qui complexifie le suivi de l'orientation pour le professeur principal. Un professeur référent est donc créé dès cette rentrée (voir article p. 5). Les épreuves de spécialités restent hélas maintenues en mars pour répondre aux exigences de tri de Parcoursup. L'attestation de langues vivantes entre en vigueur tout comme l'évaluation des compétences numériques (PIX).

Programmes : aménagements a minima

À huis clos, le ministère a fait le choix d'aménagements a minima au lycée, en plein cœur de l'été. Les épreuves et/ou périmètres de l'évaluation de certaines spécialités sont modifiés (BO n° 30 du 29 juillet 2021). Cela n'allège en rien les programmes puisque tout devra être traité d'ici juin. Si ces aménagements vont globalement dans le bon sens et reprennent des propositions du SNES-FSU, ils sont parfois très insuffisants et ne concernent pas toutes les disciplines, ni le tronc commun. Il aurait été nécessaire d'aménager les programmes de Terminale – au-delà de certaines épreuves de spécialité – et ceux de Première, de Seconde et du collège.

Pour pallier les effets scolaires de la pandémie, des aménagements et allègements pérennes de programmes

Option Français-culture antique en Sixième

Cette nouvelle option est censée favoriser la compréhension du français par l'éclairage de la grammaire latine. Destinée prioritairement aux élèves en difficulté, elle sera expérimentée dans 300 collèges à la rentrée, mais sans moyen spécifique : elle sera donc financée au détriment des autres enseignements. En plus de rétablir la deuxième heure de LCA en Cinquième, renforcer les horaires de français avec des dédoublements profiterait bien davantage à tous les élèves.

sont indispensables ; pour la voie technologique en particulier, des refontes sont nécessaires. Le SNES-FSU avait fait des propositions en ce sens l'an dernier (voir <https://www.snes.edu/article/rentrée-2021-necessaires-amenagements-de-programmes>). Le SNES-FSU revendique des moyens complémentaires stabilisés sur l'année 2021-2022 pour faciliter le travail en effectifs réduits. Il demande la remise à plat du DNB, des réformes inégalitaires du bac, du lycée et de Parcoursup, ce qui suppose une autre organisation des enseignements au lycée et le retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes. ■

Sandrine Charrier, Anne-Sophie Legrand, Gwénaél Le Pailh

contractuel alternant Sur le terrain, quoi qu'il en coûte !

Une énième réforme fragilise un recrutement qui n'en avait pas besoin.

En 2022, les recrutements pour nos métiers seront repoussés en fin de M2. Mais le ministère ne s'est soucié ni du coût d'une année d'études supplémentaire à la charge des étudiants ni de dispositifs transitoires. Il préfère précariser encore davantage les candidats aux concours.

Femmes et hommes à tout faire

En plus de préparer un concours difficile et de valider le M2 avec un mémoire de recherche, l'étudiant en M2 MEEF (cursus à l'INSPÉ) sera encouragé à se porter volontaire pour un contrat en alternance à l'année rémunéré 695 € nets par mois pour un tiers de service devant élèves. Placer des étudiants sur le terrain est un recul considérable dont les effets porteront en plus atteinte aux recrutements des non-titulaires en CDD et CDI. Les nou-

veaux formats des concours risquent de discriminer les candidats en valorisant l'expérience professionnelle et la capacité à reproduire les « bonnes pratiques », de quoi en outre décourager les étudiants des Master Recherche (cursus à l'université) de se présenter aux concours alors que les candidats manquent cruellement.

Accueillir les alternants

Avant une généralisation à la rentrée 2022, nos premiers collègues « contractuels alternants » seront donc présents dans les établissements dès cette rentrée : des étudiants qui, encore M1 en juin, n'ont pas eu ou pu passer le concours. Ils seront aux côtés de leurs camarades lauréats des concours, eux plus nombreux, mais derniers fonctionnaires-stagiaires en M2 à mi-temps.

Dans l'immédiat, l'accueil syndical dès la prérentrée de tous nos jeunes collègues qui entrent dans le métier permettra de les rassurer. Tous ont un tuteur : renseignez-vous sur les différents cahiers des charges et la rémunération avant d'accepter la mission, l'indemnité pour le suivi d'un étudiant contractuel alternant, scandaleusement basse, est de 600 €. ■

G. Le Pailh

projet d'évaluation Et la liberté pédagogique ?

Comment compenser la disparition de l'horizon commun que constituait des épreuves nationales du bac ? Confiance et projet d'évaluation, répond le ministère.

Chacun a pu mesurer, cette année encore, combien le contrôle continu abîmait le lien pédagogique entre des élèves, dont le travail est perpétuellement évalué, et des enseignants devenus juges et parties. Comment alors ne pas s'inquiéter des pressions sur les résultats puisque toute note peut être considérée comme décisive par les élèves, leur famille et l'administration ?

À cette question, la réponse institutionnelle relève du mantra. Il faudrait « faire confiance aux équipes » pour assurer la « robustesse » de la note de contrôle continu. Cette rhétorique de la confiance masque un management où chacun serait « libre d'obéir ».

Un outil de management

La démarche s'inscrit pleinement dans une « dynamique » dans laquelle l'enseignant est appelé à formaliser les dif-

férents types d'évaluation, à en préciser les modalités et à penser leur conception dans la perspective de l'orientation et des exigences de l'enseignement supérieur, le tout sous le regard des pairs et de la hiérarchie.

Ce projet d'évaluation locale a tout du carcan, mais aussi de l'usine à gaz ! « L'organisation du contrôle continu fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté en conseil d'administration » (arrêté du 27 juillet 2021). La note de service précise que chaque établissement doit conduire une réflexion pour définir ce projet lors de deux demi-journées banalisées.

Reprendre la main sur nos métiers

Comme le ministère multiplie les précautions de langage pour nuancer la dimension prescriptive d'un tel projet, il convient d'en profiter pour faire respecter le principe de liberté pédagogique. Les guides et autres *vademecum* n'ont aucune portée réglementaire.

Seuls s'imposent l'obligation d'évaluer et le cadre des programmes. Pour tout ce qui relève d'une évaluation des apprentissages au quotidien, les enseignants restent et doivent rester maîtres. ■

Claire Guéville



Exploiter des étudiants déjà pressurés et fragilisés par la pandémie : quelle indécence !

Laïcité : un bug qui en dit long

Observatoire de la laïcité

Par un décret du 5 juin 2021, le gouvernement a supprimé l'Observatoire de la laïcité. Ce dernier « assistait [depuis 2007] le gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité dans les services publics. À ce titre, il réunissait les données, produisait et faisait produire les analyses, études et recherches permettant d'éclairer les pouvoirs publics sur la laïcité ».

Son remplacement par le « Comité interministériel de la laïcité » s'est traduit, en plein mois d'août, par la disparition de son riche site internet. Les professeurs notamment y trouvaient de nombreuses ressources pour mieux étudier le principe de laïcité et ses applications dans différents contextes.

La disparition du site internet a été signalée par ses utilisateurs habituels qui s'en sont inquiétés sur les réseaux sociaux. Le gouvernement a choisi de répondre à la presse en évoquant un « bug technique », avant de rétablir (pour combien de temps ?) l'accès à toutes les rubriques de l'ancien site.

8,8 %

Au Royaume-Uni, la croissance moyenne des salaires s'élèverait à près de 9 % sur l'année écoulée, selon l'Office national des statistiques britannique. La pénurie de main-d'œuvre expliquerait en partie cette hausse inédite au XXI^e siècle. La mobilisation des salariés, notamment celle des soignants, a par ailleurs dû jouer.

Le changement dans la continuité

bac Blanquer

Au cœur de l'été, le ministère a achevé sa réforme du bac par un contrôle continu qui envahit la presque totalité du cycle terminal.



En plein été, le ministre a annoncé la généralisation du contrôle continu. Cette obsession d'une évaluation locale pose autant de questions qu'elle inquiète. Ce contrôle continu amplifie la dégradation du baccalauréat.

Le décret et l'arrêté du 27 juillet 2021, complétés par la note de service du 28 juillet, modifient les textes sur le baccalauréat publiés depuis l'été 2018. À partir de la session 2022, le baccalauréat prend maintenant appui sur le contrôle continu à hauteur de 40 %. Les évaluations communes sont donc supprimées. Les moyennes annuelles des matières non évaluées en épreuves nationales sont pondérées par des coefficients et constituent ainsi la note de bac, des mesures transitoires s'appliquant spécifiquement à la session 2022.

Évaluation permanente

Tout peut donc compter désormais pour un contrôle continu. L'enseignement moral et civique doit être obligatoirement noté et vaut coefficient 2. Les langues vivantes connaissent un traitement particulier car le contrôle continu devra intégrer au moins une épreuve ponctuelle extraite de la banque nationale de sujets, afin de produire les attestations en LVA et LVB désormais obligatoires. Les options voient leurs moyennes annuelles intégralement prises en compte, chaque année valant un coefficient 2, le principe du bonus pour les Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) étant abandonné. Pour les candidats ne disposant pas de moyenne annuelle, une évaluation

ponctuelle devra être organisée dans l'établissement pour l'enseignement correspondant. Hors les notes, il n'y a donc point de salut. Rien ne semble devoir échapper à la folie de l'évaluation permanente.

Une réforme dans la réforme

Les épreuves nationales ne concernent que le français, la philosophie, les deux spécialités de Terminale et le Grand oral, pour les 60 % restants. La distinction entre les enseignements évalués localement et les autres, dégrade le diplôme du bac qui se voit de plus en plus réduit à une juxtaposition de certifications décisives pour l'orientation. Le maintien coûte que coûte des épreuves de spécialité en mars de l'an-

née de Terminale est d'ailleurs emblématique du rôle déterminant que revêtent ces enseignements dans Parcoursup. Sans jamais avoir été mis en œuvre dans sa version originelle, le bac Blanquer rejoint donc maintenant le programme du candidat Macron et les propositions du rapport Mathiot.

Au-delà des contraintes sanitaires, la mise en œuvre chaotique du nouveau bac a contribué à la désorganisation et à la démonétisation de l'examen. Ces dernières modifications ne répondent en rien aux problèmes créés par la réforme du bac. Pire, elles les accentuent. Le calendrier des examens continue de miner l'année de Terminale avec des épreuves de spécialité bien trop précoces, le Grand oral reste en

l'état malgré ses modalités très contestées et le contrôle continu érige l'inégalité de traitement en principe. Le SNES-FSU continue de revendiquer l'abandon du contrôle continu et le retour à des épreuves terminales, nationales et anonymes. ■ Claire Guéville

Parcoursup 2021 : comme un jour sans fin

Le 16 juillet dernier, la phase principale de Parcoursup se clôturait avec 91 000 candidats officiellement sans propositions. Si les ministères de l'enseignement supérieur et de l'Éducation nationale se sont félicités que presque 90 % des bacheliers aient eu une offre d'affectation dans l'enseignement supérieur, il est toujours impossible de connaître le degré de satisfaction des vœux faute de hiérarchisation *a priori* des choix. Impossible aussi de connaître précisément les critères de sélection puisque les classements relèvent du secret des délibérations des jurys de chaque formation. De l'avis même des universitaires, le bac en contrôle continu a rendu périlleux le départage de dossiers avec des évaluations dont les exigences n'étaient plus calibrées par la perspective de l'épreuve nationale. Dans ces conditions, avec le nombre croissant de bacheliers, la sélection, y compris pour l'accès aux formations dites « non sélectives », apparaît relever encore davantage de l'arbitraire.

professeur référent Demi-prof principal

Désincarnation du groupe classe : le ministère tente, avec les PRE, de masquer une part des dégâts de la réforme du lycée.

Conséquence de la réforme du lycée Blanquer, le groupe classe en Première et Terminale ne se retrouve que pour les enseignements du tronc commun. Pour un professeur de spécialité nommé professeur principal (PP), le suivi de l'orientation et la coordination est devenu compliqué puisqu'il peut ne pas avoir tous les élèves de la division en classe.

S'appuyant sur quelques initiatives locales, le ministère crée à cette rentrée le Professeur référent d'un groupe d'élèves (PRE) : ses missions, globalement celles du professeur principal, s'exercent sur un groupe d'élèves qui, par exemple, ont en commun une même spécialité. Désigné par le Pro-

fesseur sur la base du volontariat, le PRE est indemnisé avec une demi ISOE part modulable (453,12 € brut - 906,24 € pour un PP du cycle terminal, part modulable qui reste la plus faible de tout le second degré !). Mais le nombre de parts modulables n'est pas augmenté par lycée : toute création de deux PRE entraînera donc la disparition d'un PP. Autre nouveauté, les parts modulables peuvent être cumulées à titre exceptionnel, probablement pour concentrer sur quelques volontaires ces missions que beaucoup refusent tant la charge de travail et les responsabilités pèsent sur l'activité.

Agir en CA

Pour le SNES-FSU, la création de PRE malgré tout l'investissement que pourraient y mettre des collègues ne réglera pas les problématiques insurmontables de l'orientation et de suivi des élèves, c'est toute la réforme du lycée ainsi que Parcoursup qu'il faut revoir. Leur



Une demi-ISOE pour le professeur référent

nomination n'étant qu'une possibilité, c'est au CA de décider de leur mise en place (il « donne son accord sur les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves » - R421-20, code de l'éducation) ou de leur abandon. Il est essentiel de rappeler la complémentarité des interventions des enseignants, des CPE et des Psy-ÉN dans le respect des missions de chacun, alerter sur la difficulté pour la vie scolaire de s'adresser au bon interlocuteur en cas d'incident, dénoncer une nouvelle étape dans l'individualisation des parcours et une nouvelle perte de repères pour les élèves et leurs parents. ■

Gwénaél Le Paih

lycée Blanquer Moins, toujours moins...

Rien n'arrête la réforme du lycée. Encore cette année, avec une rentrée placée sous le signe des réductions de postes et de l'offre de formation.

Il y aura moins d'enseignants en cette rentrée avec tout autant de lycéens ! Toutes les disciplines sont touchées à l'exception de l'éco-gestion, l'anglais et les arts appliqués. Avec plus de 300 postes supprimés en mathématiques et au moins 230 en SII, la réforme continue de fragiliser les enseignements scientifiques.

Moins d'enseignants et d'enseignements

Alors que le ministère se targue de prendre à bras-le-corps la question de la lutte contre les inégalités scolaires, sociales et genrées, la réduction des moyens d'encadrement continue ainsi de dégrader les conditions d'apprentissage. Comme prévu, le nouveau lycée « à la carte » organise la polarisation des enseignements sur un nombre réduit de matières et participe à l'augmentation des effectifs par classe.

Et si l'institut Moutaigne se félicite aujourd'hui de mesures, qui « par leur ampleur et leur cohérence devraient avoir à plus long terme un effet positif sur la réduction de l'échec scolaire », il le fait au condi-

tionnel et liste davantage ce que les réformes auraient dû être plutôt que ce qu'elles sont. « Réduire les coûts », « revaloriser » et « moderniser » le bac, améliorer l'orientation, « rompre la rigidité des anciennes filières »... On retrouve ici tous les poncifs et les éléments de langage habituels.

Options en péril

Dans le même temps, l'Inspection générale semble découvrir les effets systémiques de la réforme et constate avec effarement la disparition des options. Un rapport publié en juin 2021, dresse ainsi le constat sévère d'une situation où se multiplient les « déserts d'options », où s'effondrent les options en Seconde qui ne concernent plus que 40 % des effectifs.

Au milieu des nombreuses propositions de l'Inspection qui font la part belle à l'enseignement hybride ou au développement des postes à profil, il émerge des pistes largement ouvertes par les revendications du SNES-FSU comme la nécessité du financement de tous les enseignements, l'exigence du retour à des options obligatoires en Seconde, notamment technologiques et le rééquilibrage d'un tronc commun qui intègre les mathématiques. De tout cela ressort l'urgence de revoir l'organisation du lycée sous peine de voir disparaître à court terme des pans entiers de formation. ■

C. G.

Participer à un stage du SNES-FSU

Se retrouver entre collègues, réfléchir et échanger sur le métier en dehors de tout regard hiérarchique a un intérêt incomparable ! Les pratiques professionnelles, les nombreux freins qui pèsent sur l'activité, l'actualité de sa discipline, sa carrière, une mutation ou un rendez-vous de carrière à préparer, les thématiques sont diversifiées avec toujours un temps d'échange sur les mobilisations en cours. Les stages syndicaux proposés par le SNES-FSU sont ouverts à tous, syndiqués ou non, titulaires ou non, professeurs, CPE, Psy-ÉN, AESH et AED. C'est bien le recteur qui autorise la participation à un stage (dans la limite de 12 jours par an) et non le chef d'établissement auprès de qui la demande doit être déposée au moins un mois avant. N'hésitez pas à attirer l'attention des collègues non syndiqués sur un stage.

Université d'été : « Plus jamais ça »

La deuxième édition de l'Université d'été des mouvements sociaux et des solidarités s'est tenue la semaine dernière à Nantes. Les représentants de 500 organisations nationales, associations, syndicats et mouvements de solidarité dont la FSU, Attac, Droit au logement (DAL), Solidaires et Greenpeace, ainsi que des délégations venues de l'étranger, se sont retrouvés pour échanger autour des luttes sociales face aux inégalités, au défi climatique et aux politiques répressives accentuées par la crise sanitaire. À cette occasion, les huit organisations à l'origine de la création du collectif « Plus Jamais ça » (photo) ont présenté le Plan de rupture pour appeler à la reconstruction d'un monde de justice sociale et environnementale.



© M. B.

crise sanitaire en Outremer

Rentrées incertaines

Rentrée à la mi-août à La Réunion, en Polynésie, situation sanitaire dramatique dans les Antilles... la rentrée 2021 a été très particulière dans les territoires d'outre-mer. Le ministère a préparé avec beaucoup de légèreté cette rentrée, refusant d'anticiper les questions de moyens pour le service public d'Éducation et les enjeux sanitaires. Le SNES-FSU, lui, a répondu présent auprès des collègues.

à La Réunion C'est ouvert ?

Une semaine avant la prérentrée, le SNES-FSU, dans le cadre d'une intersyndicale, a obtenu une audience auprès de la rectrice. Principale demande : le report de la rentrée scolaire. Les indicateurs sanitaires ne sont pas bons et nous n'avons aucune information sur le protocole ni sur d'éventuelles, et pourtant indispensables, mesures renforcées pour l'accueil des élèves et des personnels.

Le refus est catégorique. La prérentrée et la rentrée auront lieu comme prévu, comme si de rien n'était ; le ministre l'a décidé...

Une semaine après la rentrée pourtant : le SNES-FSU comme tous les personnels constatent la fermeture de classes dans les collèges et les lycées ! La gestion des classes avec des cas Covid n'est toujours pas précisée.

Ici, des classes entières sont renvoyées à la maison, là, des groupes d'élèves. Qu'en est-il alors du discours sur les élèves vaccinés ? Qui se chargera de vérifier si les élèves ont un schéma vaccinal complet ? Et ceux qui ne peuvent pas être vaccinés ?

Protocole expérimental

Qu'en est-il aussi des personnels vulnérables ? Une semaine se passe et la gestion est toujours et encore hésitante voire contradictoire. Le discours et la réalité ne concordent pas : le rectorat tient un double discours. Il enjoint, par l'intermédiaire des chefs d'établissements, nos collègues vulnérables à revenir dans les établissements et dit, néanmoins, aux organisations syndicales que rien n'a changé, qu'il est possible, comme l'an passé, de travailler à distance...

Une semaine est passée mais personne ne sait si les sorties pédagogiques sont autorisées ni avec quelles contraintes. Quid des stages en entre-



prises des élèves, des réunions parents professeurs ?

À La Réunion, il semble que nous soyons, au moins pendant quelques jours, le laboratoire d'expérimentation de notre ministère. L'administration nous fait rentrer et attend les décisions nationales pour reparler des tests dans les établissements, de la vaccination des élèves. Nous apprenons dans la presse que trois établissements sur l'île seront des centres de vaccination et que l'ARS s'occupera de tout... ou presque.

Devant tant d'imprécisions, d'atermoiements affligeants, nous constatons, une fois encore, que les personnels sont envoyés au front sans que la situation n'ait été analysée, anticipée. Les représentants des personnels ne sont plus informés, consultés, écoutés, et pourtant nous interrogeons, alertons depuis plus d'un an.

Le virus ne s'arrête pas aux portes de l'École et la continuité pédagogique ne sauvera pas de tous les effets délétères d'une gestion qui accumule les retards. Une fois encore ce sont les personnels qui portent les élèves à bout de bras au travers de cette crise. ■

Le secrétariat du SNES-FSU Réunion

Florilège...

■ Guyane

- Le taux d'incidence dépasse 400 pour 100 000 habitants en augmentation de 40 %

■ Guadeloupe

- 58 000 nouveaux cas au cours de la semaine du 16 au 22 août

- le taux de couverture vaccinale est de 32,82 %

- le variant delta représente + de 90 % des contaminations

■ Polynésie

- 45 % des Polynésiens ont reçu une première dose de vaccin

- 34 % ont un schéma vaccinal complet

■ Wallis-et-Futuna

- Aucun cas positif depuis quatre mois

en Guadeloupe Désintérêt, abandon et mépris



Malgré la situation sanitaire catastrophique depuis le début du mois d'août, ce n'est que moins d'une semaine avant la rentrée que le gouvernement a décidé de son report. Il était inimaginable en Guadeloupe de réunir dans les établissements scolaires élèves et personnels mais, comme c'est son habitude depuis le début de la crise, Jean-Michel Blanquer a improvisé au dernier moment.

Son souhait de ne pas reporter la rentrée scolaire, au mépris de la situation de saturation des hôpitaux est le signe du peu d'intérêt pour la santé des Guadeloupéens et des Guadeloupéennes.

C'est ce même mépris qui a fait qu'aucun ministre ne règle la situation de l'eau potable en Guadeloupe.

C'est cette même morgue qui fait que le CHU, qui a brûlé en 2018, est toujours dans un état déplorable.

C'est ce même désintérêt qui fait que, crise ou pas, la Guadeloupe a proportionnellement moitié moins de lits de réanimation qu'en France.

C'est cette même insolence qui fait qu'Emmanuel Macron s'est permis de dire en 2019 et devant les élus antillais que le chlordécone n'était pas cancérigène.

C'est ce même désintérêt enfin qui fait que notre académie pourtant en grande difficulté socialement et scolairement et malgré un rapport favorable de l'IG n'a toujours que trois REP+. ■

Laidi Ben Haddou

en Martinique 30 pour cent

La situation sanitaire de la Martinique en cette veille de rentrée est dramatique. La tension hospitalière est de 527 %. 591 personnes sont hospitalisées, ce qui a eu pour conséquence directe de rogner sur des pans entiers de services hospitaliers. Aujourd'hui, nous en sommes à environ 387 décès, alors qu'en juin dernier, nous en étions à 91. La mortalité a connu un pic impressionnant, et tout le monde, au regard de l'exiguïté de notre territoire connaît quelqu'un qui est mort de la maladie ou qui a un parent - voire plusieurs - décédé.

Comment a-t-on pu passer d'un territoire dans lequel le coronavirus circulait certes, à des niveaux plus ou moins élevés, à un territoire complètement noyé sous la vague ?

Il est nécessaire de rappeler que les épisodes précédents avaient fait bien moins de dégâts chez nous. En mars 2020, le pays avait été strictement



confiné comme partout en France, et le virus avait peu circulé. Ensuite, malgré un nombre de cas qui augmentait, des périodes de tension, des demi-journées mises en place dans nos établissements en novembre 2020, la peur a laissé la place à l'indifférence, face à une maladie présente mais sans conséquences graves sur la mortalité.

Contexte de rentrée

Nous avons assisté médusés à des manifestations, pire, à un carnaval marron, sans règle de distanciation. L'indifférence a ensuite laissé la place à la défiance vis-à-vis de l'État, vis-à-vis du vaccin avec un nombre sidérant de Covid-sceptiques de discours mani-

plateurs faisant l'amalgame avec des scandales sanitaires précédents et jouant sur un sentiment de peur légitime alimentant ainsi le refus du vaccin. Il faut bien comprendre qu'en Martinique, sur une île de 370 000 habitants, les réseaux sociaux ont un impact très important. Tout se partage, particulièrement les fake news. Moins de 20 % de vaccinés en juin. Aujourd'hui, on observe un relatif regain d'intérêt pour la vaccination, les morts ayant un effet sur la prise de conscience collective. Nous en sommes pour l'heure à 30 % de vaccination à peu près, chiffres toujours largement insuffisants. Et dans ce contexte, qu'en est-il de la rentrée scolaire ?

La FSU a été reçue en audience le lundi 23 août, et le recteur a présenté deux scénarii : une rentrée normale au 2 septembre, qui permettrait d'organiser le distanciel ; ou un report de la rentrée. Face aux chiffres qui ne cessent de s'aggraver, face à la tension hospitalière, la FSU a plaidé pour un report pur et simple de la rentrée scolaire, tant que durera le confinement. ■

Valérie Vertale-Loriot

en Polynésie française 15 jours, et puis, on ferme...

Suite à la flambée de l'épidémie, la Polynésie française vient d'annoncer la fermeture des écoles, collèges et lycées et le confinement pour une période de deux semaines. Avec un taux d'incidence record de 2 800 cas pour 100 000 dans les zones les plus peuplées et un niveau de contamination multiplié par 14, la Polynésie se classe parmi les territoires les plus touchés.

Concernant l'éducation, deux semaines après la rentrée scolaire, de nombreux établissements ont été contraints de fermer (contamination d'élèves ou de personnels) avant même cette annonce. Des renforts de personnels soignants ont été envoyés depuis l'hexagone ou la Nouvelle-Calédonie.

Si les autorités n'établissent pas de lien formel entre la rentrée et la propagation fulgurante du virus, la décision de fermeture est attribuée, avant tout, aux difficultés de déplacements et au taux d'absentéisme élevé à la rentrée, dans le contexte épidémique. Un suivi pédagogique a été annoncé mais on sait les difficultés que cela pose notamment dans les zones où le manque d'infrastructure et de matériel est criant. Cette situation, la section territoriale du SNES-FSU Polynésie l'a dénoncée de longue date et à maintes reprises. Elle sera reçue par le Haut-Commissaire avec les syndicats de la FSU et les fédérations de parents d'élèves. ■

Patrick Soldat

climat Agir vite pour infléchir la tendance

Le GIEC a publié pendant l'été le premier volet d'un rapport qui fera date. Il constitue une véritable injonction à changer de modèle et à organiser la solidarité pour que la planète reste vivable pour toutes les populations.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) existe depuis 1988. C'est un organisme intergouvernemental qui œuvre avec indépendance sous l'égide conjointe de l'Organisation météorologique mondiale et du Programme des Nations unies pour l'environnement. Ce n'est pas un centre de recherche mais il publie tous les cinq ou six ans des rapports compilant et évaluant les connaissances scientifiques les plus avancées et consensuelles sur l'évolution du climat, afin de diffuser ces savoirs et de déterminer les stratégies à mettre en œuvre. En 2022, il publiera son sixième rapport complet d'évaluation, dont le premier volet a été diffusé le 9 août, dans un contexte dramatique d'inondations et d'incendies hors normes largement favorisés par l'augmentation des températures.

+ 3 °C en 2100
Le rapport précédent date de 2014 et précédait la COP21. Le volet publié du rapport 2022 en précède une autre, la

COP26 qui doit se tenir à Glasgow en novembre. C'est une alarme solennelle dont on doit espérer qu'elle sera prise en compte. Le GIEC confirme l'urgence qu'il y a à changer radicalement de trajectoire économique, sociale et forcément politique. Car le réchauffement climatique est désormais tangible, certain et indubitablement consécutif à l'intensité et aux caractéristiques des activités humaines qui se sont amplifiées depuis le début de l'ère industrielle.

Jusqu'au rapport de 2014, le réchauffement n'était dans la littérature du GIEC que « très probablement » causé par les humains. Il est en outre à présent inéluctable, il se produit plus rapidement que ce qui était envisagé, et il est bien lui-même à l'origine de la multiplication est événements climatiques

extrêmes. Quoi que l'on fasse, il dépassera 1,5 °C au milieu du XXI^e siècle et les engagements actuellement affichés par les États signataires de l'accord de Paris ne permettent pas de limiter le réchauffement en deçà de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Pire, le scénario central rapporté par le GIEC établit une hausse de près de 3 °C en 2100 et le plus pessimiste de près de 5 °C.

Effets dévastateurs

Ce que l'on mettrait en œuvre aujourd'hui, en urgence, ne commencerait à produire ses effets que dans 20 ans et n'empêchera pas de dépasser les 1,5 °C de réchauffement. Et même dans ce cas, il faut anticiper des ruptures irréversibles aux effets dévastateurs. Car l'augmentation, même la moins forte, n'est pas également répartie : les pôles et les continents sont plus fortement touchés que les océans, et



Il n'est pas trop tard pour ralentir le rythme de l'élévation des températures mais il faut agir très vite.

même les hausses de température localisées ont des conséquences globales et irréversibles : fonte des banquises et des glaciers, acidification et hausse du niveau des océans, modification des courants (dont le Gulf Stream), sécheresses, etc. Les incendies hors normes qui ont touché de nombreuses parties de la planète cet été,

ainsi que les inondations, sont des phénomènes qui sont amenés à se répéter à des rythmes de plus en plus fréquents.

Mais ce que montre aussi ce rapport, c'est qu'on peut, en changeant radicalement de mode de production et de vie, en organisant une forte solidarité et un partage du coût de ces changements entre pays et à l'intérieur des

Fit for 55

Le 15 juillet, la commission européenne a dévoilé douze propositions réglementaires et législatives destinées à lutter contre le changement climatique et à tenir l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixé à 55 % au moins en 2030 par rapport à 1990, conformément à la trajectoire fixée en 2015 par l'accord de Paris. Il est bien temps de s'y mettre, et cet objectif n'est pas suffisant pour faire face au dérèglement climatique en cours. Ces propositions doivent faire l'objet de négociations au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne, réunissant les ministres des États membres concernés par les sujets abordés. Certaines d'entre elles s'inscrivent dans des politiques déjà menées et des mécanismes de solidarités sont envisagés pour les ménages modestes. Le problème, c'est que les mesures prévoient encore une fois d'agir plus par des mécanismes de prix que par l'interdiction de certaines pratiques, ce qui serait beaucoup plus efficace.

pays entre classes sociales, limiter la hausse à 1,5 °C et revenir à une hausse de 1,4 °C en 2100. ■ Hervé Moreau

retraités Mobilisés le 1^{er} octobre

L'épidémie se poursuit et la situation sanitaire, politique, économique et sociale reste tendue, provoquant la détérioration des conditions de vie d'une grande partie de la population, dont les retraités.

Au lieu de répondre aux revendications syndicales, Macron persiste dans une ligne politique autoritaire, forte de régression sociale et d'atteintes aux libertés.

Le 31 mars 2021, plus de 20 000 retraités ont surmonté leurs craintes face au virus pour manifester dans l'unité et exprimer dans 180 initiatives leur colère et leurs revendications. Ils ont rendez-vous à nouveau dans la rue le 1^{er} octobre.

Questions de santé

La prégnance des questions de santé est évidente, tant dans le domaine de la vaccination que des soins et de la prévention. La pénurie de vaccins a montré la nécessité d'une recherche publique financée correctement et l'importance de la levée des brevets. Et que dire de la loi « autonomie » sans cesse annoncée, sans cesse repoussée ! La création d'un grand service public de l'autonomie doit être à l'ordre du jour.

Même attaquée, la Sécurité sociale a fait la preuve de son efficacité. Il s'agit de la défendre de sorte qu'elle puisse assurer pleinement ses missions. Financée par la cotisation sociale, elle appartient aux salariés actifs et retraités.

Pouvoir d'achat

Les études officielles (DRESS, INSEE, COR...) prouvent que les retraités ne sont pas des nantis. 10 millions d'entre eux sont touchés par la pauvreté. Le minimum vieillesse est de 906 euros, les pensions nettes ont augmenté de 6,15 % de 2008 à 2019 alors que l'indice des prix et le SMIC ont connu respectivement une hausse de 12,9 % et de 20,05 % dans la même période : ces chiffres sont significatifs ! La revendication d'une revalorisation des retraites de base et complémentaires est légitime. Aucune retraite ne devrait être inférieure au SMIC.

Enfin, il nous faut sans cesse rappeler la place des retraités et personnes âgées dans la société : ni nantis, ni assistés mais citoyens. Service publics, système de santé public, revalorisation des pensions définissent les axes de lutte. Fort de son unité, le Groupe des 9 appelle à une journée nationale de mobilisation et d'action dans tous les départements le 1^{er} octobre 2021.

Les retraités du SNES-FSU relèveront un double défi : se mobiliser pour ces revendications et se retrouver aux côtés des actifs dans les combats futurs. ■ Marjolène Cahouet

Les retraités restent mobilisés pour défendre un modèle social fortement attaqué

COREM Baisse de 12,6 % en janvier 2022

Le Complément de retraite mutualiste (COREM) est à nouveau en difficulté.

Depuis la faillite du Complément de retraite de l'Éducation nationale et de la Fonction publique (CREF), les anciens adhérents ont été incités à accepter un produit de remplacement, le COREM, qui est régi par le code de la mutualité et géré par l'Union mutualiste retraite (UMR). C'est un système de retraite par points. Une baisse de la rente de 12,6 % dès le 1^{er} janvier prochain a été annoncée le 4 mai 2021.

Crise du système

La décision a été arrêtée par le conseil d'administration de l'UMR sans que les quelque 153 000 adhérents aient pu intervenir, ils n'ont été informés que par courrier qu'après et conviés à des réunions régionales d'une seule heure ! L'UMR justifie la mesure en évoquant les taux de couverture bas et la crise sanitaire, « de surcroît dans un contexte où l'espérance de vie a fortement progressé ». Et assure, par ailleurs,



Le système de retraite par points montre ici toutes ses limites.

que le « système est très performant ». La lettre rappelle aussi ce que signifie la règle du système de retraite par points aux sociétaires : « votre produit d'épargne retraite se traduit par une baisse de la valeur de service du point et donc du niveau des rentes ». La démonstration est infaillible et conforte l'idée qu'il faut s'opposer à tout système de retraites par points.

Baisse du pouvoir d'achat

La crise du COREM n'est pas nouvelle : dans les années 2000, le CREF a été mis en liquidation et repris par l'UMR. Au total, aujourd'hui, les mesures se traduisent par une baisse du pouvoir d'achat des rentes de plus de 25 % depuis 2002. Les allocataires ne cachent pas leur colère et protestent contre le manque d'information. ■ M.C.

SYNDIQUEZ-VOUS AU SNES-FSU

N'hésitez plus, rejoignez le plus grand collectif de professionnels des collèges, lycées et CIO :



58 000 syndiqués, titulaires ou non, actifs ou non, professeurs, CPE, Psy-ÉN, AED, AESH.



ADHÉREZ EN LIGNE SUR WWW.SNES.EDU

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou d'effectuer le paiement en ligne si vous le souhaitez.

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements en parvenant au SNES-FSU avant le 15 octobre. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

loi « séparatisme » Garde-fous bien minces

Le conseil constitutionnel n'a censuré qu'une toute petite partie de la loi « séparatisme ».

La loi « séparatisme » examinée en août par le conseil constitutionnel avait fait l'objet de nombreuses objections formulées par les parlementaires auteurs de la saisine.

Le gouvernement ne pourra pas suspendre l'activité d'une association en attendant d'une décision de dissolution. De même, il ne sera pas possible de subordonner le séjour d'un étranger en France à l'absence de manifestation d'un rejet des principes de la République, formule

estimée trop floue pour ne pas créer un risque d'arbitraire.

Quelques concessions

Le conseil a, en revanche, entériné l'élargissement des possibilités de dissolution des associations dont certains membres se livraient à des actes contraires à l'ordre public, mais en précisant que ces actes devaient être commis dans le cadre des activités de l'association, et en rappelant que le juge administratif pouvait exercer un contrôle *a posteriori*.

Quant au retour de l'interdiction de diffuser des images des policiers, dans une nouvelle formulation beaucoup plus large, ne faisant plus mention des forces de l'ordre, il a été accepté, mais là encore avec la précision que l'intention malveillante

Une loi qui remet en cause les libertés publiques



© Bagaprasanna / Wikimedia CC

devoir être démontrée, afin de garantir la liberté d'informer.

Des garde-fous bien minces, au final, pour une loi qui remet lourdement en cause les libertés publiques, et la liberté associative en particulier. ■

Hervé Le Fiblec

Hong Kong Le grand bond en avant de la répression

Nouveau cap franchi dans la répression. La cible : le syndicat des enseignants, le Hong Kong Professional Teachers Union (HKPTU) contraint à l'autodissolution le 10 août dernier.

Créé en 1973 et fort de ses 95 000 adhérents représentant 90 % des personnels du secteur de l'Éducation, le HKPTU n'a eu d'autre choix que de cesser ses activités et de se désaffilier de l'Internationale de l'Éducation. Le 31 juillet, le « Département de l'Éducation » décidait de rompre ses liens avec le syndicat, l'accusant de « diffuser de la propagande politique ». Les membres de l'organisation ont été démis de leurs fonctions au sein des organes consultatifs du gouvernement et tous les programmes de formation à l'initiative du HKPTU en direction des enseignants n'ont plus fait l'objet de validation et de reconnaissance par les autorités.

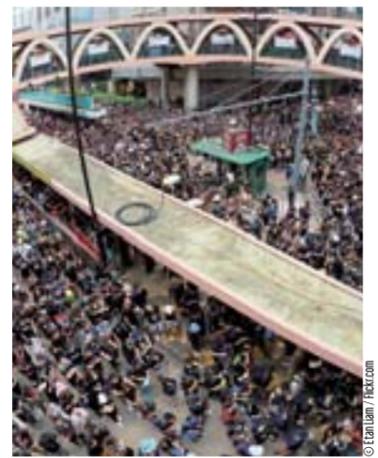
Résister

Nul doute que le HKPTU a payé le prix fort pour avoir joué un rôle actif dans la défense de la liberté d'expression dans les établissements scolaires, tout comme celle de la liberté académique des personnels. Et son engagement en 2014 dans « la Révolution des parapluies » et dans le mouvement pro-démocratie de 2019 explique aussi la répression implacable dont il a fait l'objet. La loi

sur la sécurité nationale mise en œuvre en juillet 2020 a marqué une nouvelle offensive dans le durcissement des conditions faites à la population de Hong Kong.

L'Internationale de l'Éducation a exprimé sa solidarité en déclarant « que la répression à l'encontre des syndicats d'enseignants s'inscrit dans une volonté concertée et systématique des autorités d'asseoir leur mainmise totale en détruisant toute activité indépendante et en imposant la doctrine officielle aux enfants avec pour finalité la passivité et l'obéissance des générations futures ». Dans ce contexte, le SNES-FSU a réitéré son soutien aux camarades membres du bureau exécutif du HKPTU, auxquels il est à présent interdit de communiquer le moindre avis sur cette autodissolution. ■

Otilie Cordelier



© Eamonn / Flickr.com

Afghanistan : dans le viseur des talibans

Depuis dix jours, les appels au secours de femmes afghanes se multiplient. Pour Aisha Khurram, une étudiante de 22 ans, le retour des talibans est « un cauchemar pour les femmes qui ont fait des études, qui envisageaient un avenir meilleur pour elles-mêmes et les générations futures ». Selon Fawzia Koofi, militante féministe et ancienne vice-présidente du Parlement, « en Afghanistan, les femmes constituent la population la plus menacée et la plus exposée ».

Quelques heures à peine après leur arrivée à Kaboul, les talibans arrachaient les images de femmes aux devantures des boutiques. Le 19 août, la célèbre présentatrice du journal télévisé de RTA, Shabnam Dawran, s'est vue interdire l'accès à la chaîne publique pour laquelle elle travaille depuis six ans. Ce renvoi spectaculaire ne doit pas occulter la triste réalité d'ensemble : ce sont par milliers que les femmes afghanes sont assignées à résidence et chassées de leur travail.

École fermée pour les filles

La situation n'est guère meilleure à l'école. À la campagne comme dans les villes, les talibans ont fermé les portes des écoles aux filles. Les jeunes femmes trouvent également porte close devant les universités. À Kaboul, les établissements scolaires n'accueillent plus aucun public, et ce, jusqu'à nouvel ordre. « On ne sait pas ce qu'on va devenir. J'ai peur, tout le personnel de l'école a peur. On se dit qu'ils vont venir nous arrêter parce qu'on travaillait pour l'ex-gouvernement », a déclaré une directrice d'une école publique à Kaboul, qui semble exprimer là le désarroi de toute une profession.

Des femmes et des hommes se mobilisent contre l'obsession patriarcale et machiste des nouveaux maîtres de l'Afghanistan. Une manifestation a ainsi eu lieu, à Kaboul, le jeudi 19 août, jour anniversaire de l'indépendance afghane de 1919. Initiée par un groupe de sept femmes, elle a fini par rassembler plus de 200 personnes, au cri de « Notre drapeau, notre identité », avant d'être violemment dispersée. ■

Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs

1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ;
chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

■ (2A) Corse du Sud, coll. loue, septembre, mobil-home dans le maquis, 1 km de la plage.
Tél. 06 72 87 53 24

IMMOBILIER

■ (92) Clichy, coll. vend T3, 45 m², calme, traversant, refait à neuf, cave, gardien, métro lignes 13 et 14. 299 000 € F.A.I. fhavard@efficity.com.
Tél. 06 19 53 39 00

Publicité

casden
BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative de la Fonction publique

« COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE ! »

Mark, Marie - Elisabeth, Pierre-Clément, agents de la Fonction publique

casden.fr

BANQUE POPULAIRE +X

